



DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Avenue F.D. Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles
Bureaux: Avenue Jeanne 44, B-1050 Bruxelles – 6ème niveau
RPM Bruxelles 0407 626 464

DÉCLARATION EN QUALITÉ D'ASSISTANT PÉDAGOGIQUE

Je soussigné(e),

Déclare avoir pris bonne note des particularités suivantes propres au mandat d'Assistant(e) pédagogique (se référer au règlement concernant le statut des ATLV approuvé par le C.A. du 15/10/2001 – annexe 319) :

- de manière générale, la ventilation des 660 heures de prestations devant les étudiants pour un temps plein, sera la suivante : 495 heures devant l'étudiant et 165 heures consacrées à la conception des cours et aux méthodes d'évaluation, aspect spécifique à la fonction d'Assistant(e) pédagogique par rapport aux assistants.
- la période prestée en qualité d'Assistant(e) pédagogique ne pourra pas – et ce pour des raisons légales – être valorisée pour une promotion dans le corps scientifique définitif ; c'est-à-dire en qualité de Premier Assistant ;
- en ce qui concerne la pension, celle-ci est proportionnelle aux prestations, et est à charge de l'Office National des Pensions du secteur privé (ONP). En d'autres termes, elle est identique à la pension du secteur privé et n'ouvre pas de droit à une pension à charge du Trésor Public. Par contre, l'Université Libre de Bruxelles prévoit une pension extra-légale.

Nom, Prénom :

Matricule :

Date :

Signature :

Copie a été remise à l'intéressé(e)

